

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi le 9 septembre 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont
présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir.gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19h30 et vérifie
le quorum.

2013-09-228
5959

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à
l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que
l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2013-09-229
5959

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à
l'unanimité, d'accepter tel quel le procès-verbal de la session ordinaire
du 19 août 2013.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des
questions.

2013-09-230
5959

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 août
2013.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 355 m³, moyenne : 112 m³/jr
Les Buissons : 15 059 m³, moyenne : 502 m³/jr
Station de recherche : 01-08-2013 au 03-09-2013 3,8 m³
Camping de la Rive : 01-08-2013 au 03-09-2013 7,82 m³



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 14 et 21 août 2013
Incendie : 5 août 2013
Premiers répondants : 6, 10, 15 et 24 août 2013
Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Aucun.

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2013-09-231
5960

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Alain Gaudreault, directeur régional, ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - 13-08-19 – information concernant les autorisations environnementales dans la rive, sur le littoral et dans la plaine inondable des lacs et des cours d'eau.

* M. Alain Gaudreault, directeur régional, ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs - 13-08-29 – demande pour consulter les documents que la municipalité a fait préparer concernant les aires de protection de prélèvement d'eau souterraine à des fins de distribution d'eau potable.

Expédiée :

* M. Marjolain Dufour, Député du Comté de René-Lévesque -13-08-20- envoi de la résolution numéro 2013-08-227 selon laquelle le conseil lui demande d'aider la Municipalité de Pointe-aux-Outardes dans sa démarche pour récupérer une partie du pont de la rivière aux Pécans, auprès du ministère des Transports, afin de traverser la rivière St-Athanase lors de la construction de la future piste cyclable dans le but de réaliser la boucle entre les municipalités de Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel.

* Mme Nicole Lévesque, Ville de Baie-Comeau -13-08-20- envoi de la résolution numéro 2013-08-216 selon laquelle le conseil accepte les états financiers 2012 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la Ville de Baie-Comeau.

* Mme Audrey Morin, directrice générale, Municipalité de Ragueneau -13-08-20- envoi de la résolution numéro 2013-08-219 selon laquelle le conseil autorise M. Louis-Xavier Côté-Benoît, directeur/préventionniste pour les municipalités de la péninsule, à participer à la formation en recherche de causes d'incendie qui sera donnée par le campus Notre-Dame-de-Foy en septembre prochain, et ce au coût de 3 105 \$, plus les frais de déplacement. Les frais seront divisés entre les quatre (4) municipalités de la péninsule.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2013-09-232
5961

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 09-09-2013.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2013-09-233
5961

**ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES PHASE 1 – PUIITS P- 2A
SECTEUR LES BUISSONS ET PUIITS P-3 SECTEUR DE LA
POINTE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs désire une évaluation environnementale phase 1 afin de remettre le certificat d'autorisation pour le raccordement du nouveau puits P-2A dans le secteur Les Buissons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra procéder à une évaluation environnementale phase 1 pour la demande de raccordement du futur puits P-3 secteur de la Pointe;

CONSIDÉRANT la proposition de travail reçu de Mission HGE pour réaliser les évaluations environnementales phase 1 pour le puits P-2A secteur Les Buissons et le puits P-3 secteur de la Pointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter la proposition de Mission HGE afin de réaliser les évaluations environnementales phase 1 pour les puits P-2A secteur Les Buissons et le puits P-3 secteur de la Pointe, et ce au coût de 3 900 \$, plus taxes.

Il est également résolu que la visite des lieux sera réalisée au moment de la construction du puits P-3 secteur de la Pointe afin d'économiser les frais de déplacement.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2013-09-234
5961

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS
HANDICAPÉS ET MODIFICATIONS DES ESCALIERS
EXTÉRIEURS– ÉDIFICE MUNICIPAL DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour des travaux de construction d'une nouvelle rampe d'accès handicapés et



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

des modifications aux escaliers extérieurs de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lirette, architecte, a préparé les plans et devis pour les travaux de construction d'une nouvelle rampe d'accès handicapés et les modifications aux escaliers extérieurs de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres public, dès que les documents seront finalisés, concernant les travaux de construction d'une nouvelle rampe d'accès handicapés et des modifications aux escaliers extérieurs de l'édifice municipal de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi du contrat.

2013-09-235
5962

**DEMANDE D'UTILISATION POUR FIN AUTRE QUE AGRICOLE
DU LOT 13-27, DU RANG DE LA POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance de la demande d'utilisation pour fin autre que agricole de la partie de lot 13-27 situé en zone agricole protégée, du rang de la Pointe-aux-Outardes, appartenant à Pierre G. Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 13-27 faisant partie de la demande d'utilisation pour fin autre que agricole n'a pas un fort potentiel agricole ;

CONSIDÉRANT QUE en 1982 le lot 13-34 situé au nord du lot 13-27 a fait l'objet d'une décision favorable de la commission afin de permettre l'aliénation et l'utilisation pour fin autre que agricole;

CONSIDÉRANT QUE la partie du lot 13-27 situé en zone agricole à peu de possibilité d'accueillir des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QU' aucune conséquence négative sur le déroulement d'activités agricoles déjà existantes ou en devenir ne sont appréhendées;

CONSIDÉRANT QU' aucune contrainte et effet des lois et règlements ne sont appréhendés;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne seraient pas affectées;

CONSIDÉRANT QU' aucune atteinte à la qualité et à la quantité d'eau et du sol n'est appréhendé;

CONSIDÉRANT QUE l'effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources d'eau et de

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



sol sur le territoire de la municipalité locale et la région ne se trouvent pas affectés;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut favorable économiquement pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande affecte bien entendu les conditions socio-économiques nécessaires à la vitalité de ce secteur du village de Pointe-aux-Outardes puisqu'il permet de maintenir et de créer de nouveaux emplois.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité donne un avis favorable au projet d'utilisation pour fin autre qu'agricole pour la partie du lot 13-27, du rang de la Pointe-aux-Outardes, situé dans la zone agricole protégée.

2013-09-236
5963

RAPPORT ANNUEL 2012 – GESTION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2012, préparé en date du 9 septembre 2013, par M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau 2012.

2013-09-237
5963

MANDAT REPRÉSENTANT – CAUSE MME CAROLE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de dédommagement suite à un accident de moto survenu le ou vers le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité nie être responsable de quoi que ce soit, puisque la chaussée ne comportait aucun piège;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de convocation pour l'audition à la Cour du Québec, petites créances pour le 24 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, pour représenter la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour le dossier en cause portant le numéro 655-32-000890-131.

2013-09-238
5963

LIVRAISON CAMION AUTOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE le camion autopompe sera prêt pour être livré par Équipement d'incendie Levasseur, mercredi le 11 septembre, à Pierreville;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Dallaire, chef pompier et M. Jean Sinclair, assistant, sont disponibles pour aller chercher le camion



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

autopompe;

CONSIDÉRANT QU' ils prendront le camion F-250 pour se rendre à Pierreville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeaut, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Richard Dallaire, chef pompier et M. Jean Sinclair, assistant, pour aller chercher le camion autopompe à Pierreville.

Messieurs Dallaire et Sinclair seront payés selon leur taux horaire du service incendie, pour environ 24 heures chacun.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour les repas et l'hébergement pour un soir.

Le camion autopompe sera payé à la livraison.

2013-09-239
5964

**SOUSSION FINANCEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 315-12
CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE
SERVICE DES INCENDIES**

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité,

QUE le village de Pointe-aux-Outardes accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 17 septembre 2013 au montant de 273 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 315-12 au prix de 98,212 échéant en série 5 ans comme suit :

14 300 \$	2,00%	17 septembre 2014
14 700 \$	2,25%	17 septembre 2015
15 200 \$	2,55%	17 septembre 2016
15 800 \$	2,85%	17 septembre 2017
213 100 \$	3,10%	17 septembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2013-09-240
5964

**EMPRUNT PAR BILLETS – ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE
POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité du village de Pointe-aux-Outardes souhaite emprunter par billet un montant total de 273 100 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
315-12	273 100

CONSIDÉRANT QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité,

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QU'** un emprunt par billet au montant de 273 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 315-12 soit réalisé;
- QUE** les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- QUE** les billets soient datés du 17 septembre 2013;
- QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2014.	14 300 \$
2015.	14 700 \$
2016.	15 200 \$
2017.	15 800 \$
2018.	16 300 \$ (à payer en 2018)
2018.	196 800 \$ (à renouveler)

- QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité du village de Pointe-aux-Outardes émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
- 5 ans (à compter du 17 septembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 315-12.

Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2013-09-241
5965**

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de nommer M. François Girard au titre de maire suppléant pour la période du 9 septembre au 11 novembre 2013.

AFFAIRES NOUVELLES

**2013-09-242
5965**

BUDGET – PARADE COURTOISIE AU VOLANT

- CONSIDÉRANT QUE** le comité de la famille organise une parade pour la courtoisie au volant, le 21 septembre 2013;
- CONSIDÉRANT QUE** le comité prévoit un budget d'environ 500 \$ pour cette parade.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de libérer un montant de 500 \$ pour les achats et l'organisation de la parade du mouvement courtois du 21 septembre 2013, du comité de la famille.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2013-09-243
5966

RÉVISION- RÉMUNÉRATION PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut fixer une rémunération supérieure au règlement du ministre responsable des affaires municipales pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire revoir la rémunération afin d'atteindre le salaire minimum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes revoit les rémunérations de la façon suivante :

Réviseur – Commission de révision	13,00 \$ / heure
Secrétaire- Commission de révision	12,00 \$ / heure
Agent réviseur	11,00 \$ / heure

Présidente d'élection BVA	226,00 \$ / jour
Secrétaire d'élection BVA	169,50 \$ / jour
Scrutateur BVA	104,50 \$ / jour
Secrétaire bureau de vote BVA	97,38 \$ / jour
Primo BVA	99,75 \$ / jour
Président table de vérification BVA	104,50 \$ / jour
Membre table de vérification BVA	97,38 \$ / jour

Présidente d'élection Scrutin	339,00 \$ / jour
Secrétaire d'élection Scrutin	254,25 \$ / jour
Scrutateur Scrutin	132,00 \$ / jour
Secrétaire bureau de vote Scrutin	123,00 \$ / jour
Primo Scrutin	126,00 \$ / jour
Président table de vérification Scrutin	132,00 \$ / jour
Membre table de vérification Scrutin	123,00 \$ / jour

Les rémunérations qui ne sont pas énumérées seront payées selon le règlement du ministre responsable des affaires municipales.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2013-09-244
5966

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 55.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE